



Le Président

**Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris.**

Paris, le 15 septembre 2017

Monsieur le Président de la République,

L'association « Les Droits du Piéton » que je préside se réjouit de votre annonce devant les préfets d'un nouveau plan pour améliorer la sécurité routière face à des chiffres récents qui "ne sont pas bons". L'association exprime le vœu que ce plan porte prioritairement sur l'amélioration de la sécurité des piétons.

Le piéton est, en effet, le grand oublié de la politique publique de sécurité routière des vingt dernières années. De surcroît, l'accidentalité piétonne connaît une dégradation très préoccupante (+19,4% en 2016 selon les chiffres publiés par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière). Cette mortalité touche particulièrement les personnes âgées de plus de 65 ans. Parmi les 559 piétons tués, plus d'un sur deux était âgé de plus de 65 ans. Les jeunes piétons de moins de 14 ans ne sont pas non plus épargnés par les dangers de la circulation. Ils étaient un sur cinq parmi plus de 4 200 piétons hospitalisés en 2016. Cette dégradation, hélas, semble se poursuivre en cette année 2017.

Ce plan devrait normalement se nourrir des propositions du Conseil National de la Sécurité Routière mais cela sera une gageure de vous apporter des propositions afin de remédier efficacement à l'insécurité des piétons dans la mesure où ces usagers ne sont pas représentés au sein de ce conseil contrairement à tous les autres usagers : automobilistes, motocyclistes ou cyclistes.

En effet, l'association « Les Droits du Piéton », malgré ses nombreuses demandes n'a pas été admise comme membre dudit conseil, alors qu'elle est la seule à représenter exclusivement les piétons en France. Fondée en 1959, elle est la plus ancienne des associations représentant et défendant des usagers de la route et de la rue. Elle est attentive nationalement et localement à la sécurité de 60 millions de piétons.

L'association ne comprend pas qu'elle puisse avoir été écartée dans la composition du Conseil National de la Sécurité Routière, arrêtée début 2017. Elle sollicite votre intervention pour que cette anomalie puisse être réparée et pour qu'elle soit en situation de proposer à votre plan des mesures efficaces en faveur des déplacements piétons.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Le Président
JP Lechevalier